

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 010-4265/18/BM

■ Approbation d'une convention relative aux échanges de données géographiques communautaires avec Aix-Marseille Université MET 18/8471/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Laboratoire Population - Environnement - Développement (LPED) est une unité mixte de recherche française sous tutelle de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de l'Université d'Aix-Marseille. Ce Laboratoire étudie les interrelations entre les dynamiques sociales, environnementales et de développement.

Plusieurs axes scientifiques du LPED portent depuis 2007 sur l'environnement urbain et le cadre de vie dans la Métropole Aix-Marseille-Provence avec plusieurs projets sur la nature en ville, l'évaluation des trames vertes urbaines, les requalifications environnementales des quartiers.

Le laboratoire travaille également sur les recompositions des espaces résidentiels marseillais, avec la question des perméabilités urbaines et du phénomène de fermeture dans les espaces résidentiels. Ces phénomènes modifient fortement les circulations quotidiennes et jouent un rôle de coupure dans l'espace urbain.

Plus largement, pour évaluer les impacts des transformations en cours sur l'urbanité, une recherche action est menée depuis 3 ans sur les espaces de vie des jeunes lycéens ainsi que sur leur évaluation du cadre de vie et leurs propositions d'aménagements urbains (*projet GRAPHITE, Géographie prospective des territoires urbains*). Cette étude est menée depuis 2015-2016 en partenariat avec la Région et avec le Rectorat, auprès de classes de lycées de la Métropole (Marseille, Aix, Gardanne, Vitrolles, Marignane). Au total 1300 élèves environ ont fait l'objet d'enquêtes dont les résultats sont géolocalisés..

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 novembre 2018

Ces recherches s'appuient sur des enquêtes produisant des données scientifiques exclusives intéressant la Ville de Marseille et la Métropole ; elles se fondent également sur des données de référence et des informations en provenance de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En Février 2012, un recensement de l'ensemble des résidences fermées sur la Commune de Marseille a été engagé (plus de 1500) et actualisé en 2013. Une base de données urbaines Résidences fermées/Accès/Obstacles a été élaborée avec des relevés de terrain ; celle-ci a été mise en cohérence avec d'autres données SIG de référence.

Une première convention avait été signée en Mai 2014 (N°14/1352). Les échanges avec le LPED ayant été fructueux, son renouvellement constituerait un prolongement pertinent pour la Métropole. En outre, la Métropole Aix-Marseille-Provence est propriétaire ou co-proprétaire de certaines données que le LPED souhaiterait pouvoir utiliser.

C'est pourquoi, cette convention définit les modalités d'échanges gratuits de données géo-localisées entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Université d'Aix-Marseille pour le compte du LPED.

Un comité de suivi de la présente convention regroupera, à minima une fois par an, les services gestionnaires de la Métropole Aix-Marseille Provence et les services compétents du LPED et autant que de besoin pour gérer techniquement les termes de cette convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'échanger des données géographiques avec l'Université d'Aix-Marseille et en particulier le Laboratoire Population - Environnement – Développement (LPED),

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec Aix-Marseille Université.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 novembre 2018

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA